

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de graphisme

PRÉAMBULE

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de **La Clik éthique - Romy Martin EI, ci-après nommée "la Graphiste"** et de **son Client, ci-après nommée "le Client"** dans le cadre de la prestation de graphisme sollicitée. Toute prestation réalisée par la Graphiste engage l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. La Graphiste se réserve le droit de modifier ces conditions générales de vente à tout moment. Les conditions générales de vente applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

ARTICLE 1 - LA PRESTATION

Elle comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « Prestation ». De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ.

La prestation est réalisée en plusieurs étapes, la Graphiste s'engage à respecter une chronologie précise afin de garantir une prestation de qualité optimale.

1.1 La prise de contact et cahier des charges

Le Client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires (contraintes, objectifs, délais, accès, ...) avant toute mise au travail, à la Graphiste afin d'avoir une vision globale du projet et des attentes du Client. Un cahier des charges pourra être fourni et/ou rempli conjointement, puis validé par les deux parties.

Une fois validé, le cahier des charges ne peut être modifié et sert de base pour la réalisation du devis.

1.2 L'envoi du devis

La Graphiste établit un devis détaillé et le transmet au Client, accompagné de détails sur son mode fonctionnement.

1.3 L'acceptation du devis

En cas d'acceptation du devis, le Client retourne le devis rempli et signé à la Graphiste, il règle l'acompte et fournit tous les éléments nécessaires à la bonne exécution de la prestation avant toute mise au travail.

1.4 Le planning

À cette étape et avant toute mise au travail de la Graphiste, un planning est établi entre la Graphiste et le Client en fonction de leurs contraintes respectives.

1.5 La création de la maquette

La Graphiste débute la phase de création/maquettage. La Graphiste soumet sa ou ses propositions. Plusieurs allers-retours peuvent avoir lieu (le nombre d'allers-retours est précisé dans la présente commande) et le Client s'engage à affiner sa demande à chaque nouvelle proposition graphique.

En cours de prestation, des avenants pourront être conclus en accord entre les deux parties.

1.6 La validation

Lorsque le Client est satisfait, la Graphiste envoie la maquette finale et le Client la valide.

1.7 La livraison et le paiement

La Graphiste prépare et livre les fichiers explicitement prévus au devis. Toute demande de modification de la maquette survenue après la validation finale et la livraison des fichiers entraînera la création d'un nouveau devis.

La livraison des maquettes se fera par e-mail, aux formats convenus dans la présente commande.

À l'issue de la livraison des fichiers, la Graphiste soumet au Client la facture de solde.

Le paiement s'effectue selon les conditions précisées à l'article 3.

Dans le cas d'une prise en charge de l'imprimeur par la Graphiste, les documents imprimés seront envoyés directement par l'imprimerie ou réceptionnés et déposés par la Graphiste au(x) lieu(x) prévu(s) entre le Client et la Graphiste lors de la commande.

1.8 L'imprimeur

Dans certains cas, la Graphiste (après accord conjoint et détaillé le devis) peut faire le lien entre le Client et l'imprimeur.

Dans le cas d'une prise en charge de l'impression de documents par la Graphiste, celle-ci soumettra au Client un ou plusieurs devis d'imprimeur(s) pour acceptation. La Graphiste s'engage à rechercher l'imprimeur le plus qualifié (parmi ses partenaires ou au choix du Client) pour répondre au(x) besoin(s) du Client et exécuter sa commande au mieux.

Pour garantir la qualité de l'impression et éviter les potentielles erreurs, l'imprimeur soumet à la Graphiste un Bon À Tirer. La Graphiste le soumettra à la validation du Client.

Avant ou après la commande auprès de l'imprimeur, le Client devra régler la facture de l'imprimeur auprès de lui directement et ce, selon les conditions générales de vente prévues par celui-ci et conclues lors de la signature du devis de l'imprimeur par le Client.

ARTICLE 2 - LES CONDITIONS DE LIVRAISON DES FICHIERS SOURCES

Dans le cas d'une demande de livraison de fichiers sources, la livraison des fichiers relatifs à la présente commande ne se fera qu'en cas de nécessité induite par la stricte exploitation de l'œuvre prévue dans les conditions de cession des droits d'utilisation (voir détail des conditions dans l'article 4).

Toute demande de livraison de fichiers sources survenue après la validation du devis et non prévue initialement entraîne la création d'un nouveau devis et de nouvelles conditions de cession des droits d'utilisation.

ARTICLE 3 - LES CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières convenues par accord entre les deux parties et figurant sur le devis ou la facture, le paiement s'effectue de la façon suivante :

- . 30% du prix total à la signature du devis,
- . le solde à la réception de la facture (C. Com. art L. 441-6, al.2 modifié de la loi du 15 mai 2001).

Tout retard de paiement peut donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux d'intérêt légal en vigueur (Lutte contre les retards de paiement / article 53 de la Loi NRE), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€ (C. Com. art. D441-5).

Paiements par virement bancaire.

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

ARTICLE 4 - LA CESSION DES DROITS D'UTILISATION

Conformément au CPI (articles L.121-1 à L.121-9) ne seront cédés au Client pour l'œuvre décrite que les droits patrimoniaux (d'utilisation) explicitement énoncés dans les conditions de cession des droits, à l'exclusion de tout autre, et ce dans les limites y figurant également.

Il est rappelé que droit moral d'une création (comprenant en autres droit au respect de l'œuvre et droit au respect du nom) reste attaché à son auteur de manière perpétuelle et imprescriptible.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.(Art. L. 122-4 du CPI)

ARTICLE 5 - LA PROPRIÉTÉ

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de la Graphiste tant que les factures émises par celle-ci ne sont pas réglées en totalité par le Client à concurrence du montant total de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation.

De façon corollaire, le Client devient propriétaire de fait des droits cédés (droits d'utilisation) à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par la Graphiste dans le cadre de la présente commande.

ARTICLE 6 - LA PUBLICITÉ ET COMMUNICATION

La Graphiste se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour le Client comme référence et de citer des extraits textuels ou iconographiques des œuvres concernées dans le strict cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

Toute réserve au droit de publicité de la Graphiste peut être notifiée et négociée avant la signature de la commande et mentionnée sur la facture.

ARTICLE 7 - L'ENGAGEMENT DU CLIENT

Dans le cadre de la présente commande, le Client s'engage à :

- . collaborer activement à la réalisation de sa communication,
- . respecter les délais prévus au planning établi conjointement,
- . mettre à disposition de la Graphiste tous les éléments et les informations nécessaires à la bonne exécution de la prestation. Les ressources iconographiques fournies par le Client doivent être de qualité et de dimensions suffisantes pour être utilisées et éventuellement retravaillées dans le cadre de la commande.

Dans le cas où des retouches d'images devaient engendrer un temps excessif de réalisation par rapport au temps et au tarif prévus au devis, une majoration peut être appliquée au prorata du temps de travail supplémentaire effectué.

7.1 La responsabilité du Client

Le Client assume pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par la Graphiste, tout comme de l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur.

Le Client assure également être propriétaire des droits nécessaires à l'exploitation de tous les éléments créatifs textuels et iconographiques fournis par lui à la Graphiste dans le cadre de sa mission, et garantit la Graphiste contre toute plainte tierce relative à la violation des droits de ces éléments.

ARTICLE 8 - L'ENGAGEMENT DE LA GRAPHISTE

Dans le cadre de la présente commande, la Graphiste s'engage à :

- . concevoir la ou les maquettes, conformément au devis accepté par le Client et au planning élaboré conjointement,
- . informer régulièrement le Client de l'avancée des travaux,
- . préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'elle pourrait détenir du fait de l'exécution de la présente commande.

8.1 La responsabilité de la Graphiste

La responsabilité de la Graphiste est engagée jusqu'à la livraison des maquettes numériques.

En cas de demande de prise en charge de l'impression, la Graphiste ne peut en aucun cas être tenue responsable de problèmes liés à l'imprimeur (de la qualité de l'impression ou du papier, de problèmes d'erreurs liées à l'imprimeur, de

problèmes de livraison : délais, manque ou détérioration de documents imprimés...)

La Graphiste exécute ses prestations en respectant les règles de l'art en usage dans la profession. Il est expressément spécifié que la Graphiste n'est pas tenue par une obligation de résultat mais par un engagement de moyens.

ARTICLE 9 - MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COMMANDE

9.1 Modifications

Toute modification ou ajout ultérieur apporté au devis initial fera l'objet d'un nouveau devis et/ou d'une nouvelle facturation.

Toute modification de devis demandée par le Client et approuvée par la Graphiste pourra donner lieu à des délais de livraison supplémentaires.

9.2 Annulation

En cas d'annulation des services de la Graphiste par le Client après la signature du devis et l'acompte versé, la Graphiste se réserve le droit de garder la totalité de l'acompte versé à titre de dommages et intérêts et de compensation pour services rendus.

En cas d'annulation des services de la Graphiste par le Client pendant la réalisation des travaux, la Graphiste se réserve le droit de retenir une somme au prorata des travaux effectués en plus de l'acompte versé.

Si l'annulation d'une commande ou rupture d'un contrat sont du fait de la Graphiste et ne résultent pas d'un cas de force majeure (invalidité, maladie grave,...) et si les raisons de l'annulation n'engagent pas le Client (comportement illicite, défaut de paiement,...), la Graphiste s'engage à reverser au Client l'intégralité des sommes perçues dans un délai de quatorze jours à compter de la déclaration d'annulation ou de rupture.

ARTICLE 10 - LA JURIDICTION COMPÉTENTE ET DROIT APPLICABLE

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Grande Instance de Rennes.